

Je mentionne ce fait parce qu'aucun parti n'a subi plus de plaintes que le nôtre à l'époque. Il n'était que naturel et humain qu'après 22 années de pouvoir d'un même parti, tous les emplois disponibles fussent allés aux partisans du parti au pouvoir, et les gens estimaient que si un autre parti formait le gouvernement, il devrait prendre le contrôle des opérations. Nous avons été critiqués par des députés de notre propre parti pour avoir suivi cette pratique de ne pas destituer ceux qui avaient été nommés par le gouvernement précédent, et pour avoir échappé à l'esprit partisan en veillant à ce que les meilleurs candidats, indépendamment de leur affiliation politique, soient choisis pour occuper les fonctions d'inspecteurs régionaux.

Parmi les personnes nommées à la direction du bureau chargé de l'application de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, notons M. Howard Riddell, connu dans la province pour son honnêteté et son intégrité dans ses fonctions de secrétaire municipal. Les directives que lui donna le ministre ne visaient qu'à un but, veiller à une application juste et honnête de la loi.

Je me rappelle une dispute qui a éclaté à la Chambre en 1962 à propos de la nomination d'une personne chargée de faire enquête sur les accusations selon lesquelles certains agriculteurs abusaient de la loi. La question fut soumise au comité permanent des privilèges et des élections de la Chambre. J'étais alors ministre de l'Agriculture. J'ai comparu devant le comité et, sacrifiant tous mes droits de ministre, j'ai déclaré que mes documents et ma correspondance avec les préposés à l'application de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies étaient à la disposition du comité. Aucun document ne fut dissimulé.

● (1550)

Ce que je dis figure au compte rendu des délibérations de ce comité permanent. Les députés de tous les partis, alors membres du comité, ont rejeté les accusations dès qu'ils eurent entendu les témoignages et examiné les documents. Un député cependant n'était pas satisfait. On souleva une objection. C'est en 1964 que la Chambre fut saisie des accusations. Les libéraux n'avaient pas la majorité au comité. Le Parlement était alors minoritaire. Les députés de tous les partis ont admis que l'application de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies avait été judicieuse. Il y eut cependant une exception. Un député déclara que les hommes politiques se faisaient mutuellement des faveurs et proposa de saisir un tribunal des accusations. Ce qui fut fait. De nouveau, cette fois comme ancien ministre, je mis tous mes documents et toute ma correspondance personnelle entre les mains des tribunaux. Tous les fonctionnaires sont venus témoigner.

En rendant sa décision, le juge a rejeté les accusations car il n'y avait aucune preuve d'agissements coupables, a-t-il dit. Au contraire, a-t-il ajouté, toutes les directives prouvaient que l'application de la loi devait être honnête et équitable. Le député dont il s'agit siégeait de ce côté-ci de la Chambre. Il s'agit de celui qui avait demandé que la question soit soumise à un juge. Il a été récompensé en devenant membre du cabinet pour l'autre parti de la Chambre, à titre de ministre de l'Agriculture. Les gens n'ont pas oublié cela en 1972 et il dut retourner à sa ferme; il y est encore aujourd'hui. Si je raconte cela, c'est que le bill à l'étude visant à abroger cette loi revêt un intérêt particulier pour de nombreux agriculteurs.

Nous nous apercevons, dans l'Ouest, que la machine politique que nous espérons avoir démolie entre 1957 et 1963 est en voie de reconstruction. Mais cette fois, nous avons de nouveaux ministres. Cette situation a commencé

Assistance à l'agriculture des Prairies—Loi

quand le gouvernement a décidé de croire en 1969 et 1970 les renseignements qu'il recevait des experts, de Statistique Canada et de Statistique Washington, selon lesquels il y avait trop de grain. Le gouvernement a décidé de faire abandonner la production aux cultivateurs. Il leur a dit que s'ils n'y renonçaient pas, ils perdraient leur droit de vendre du blé mais que s'ils faisaient ce qu'on leur disait et mettaient leurs terres en jachères, ils toucheraient \$6 l'acre ou, si leurs terres étaient transformées en pâturages, ils recevraient tant de l'acre.

On peut voir les possibilités de corruption s'offrant ici. On s'est servi du pouvoir du Parlement pour retirer à un homme le droit de vendre son grain à moins de faire ce qu'on lui disait. S'il faisait ce qu'on lui disait, il pouvait alors toucher ces sommes d'argent. Quand on commence à dire aux cultivateurs ce qu'ils doivent faire, il faut créer une armée d'inspecteurs régionaux pour voir combien de terres sont en pâturages et combien sont en jachères. Des avions ont survolé les Prairies en photographiant chaque pouce carré avec des appareils qui pouvaient même repérer une balle de golf.

Après un certain temps et que tous les fonds réservés au programme de pâturages et au programme de jachères furent dépensés, on a découvert qu'il y avait eu des paiements excessifs. Le gouvernement a annoncé qu'il reprendrait l'argent. Ainsi, une autre armée d'inspecteurs a dû être mise sur pied pour aller récupérer le trop-payé aux cultivateurs. Pour ajouter à la confusion des démarches de tous ces inspecteurs, des élections avaient lieu et les inspecteurs ont reçu de drôles de directives. On leur a dit qu'en cas d'argument, ils devaient arrondir les chiffres à l'avantage du cultivateur. Ce genre de chose ne passe pas inaperçu dans l'Ouest canadien.

Le 9 décembre dernier, j'ai posé une question au ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Je la lui ai posée en sachant avec quelle rapidité le gouvernement avait répondu à une demande d'enquête dans la province de Québec quand il y a eu des ennuis. J'ai dit:

Le ministre prendrait-il personnellement note des faits troublants qui ont entouré l'administration de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies dans l'Ouest? Je veux parler ici du versement de paiements non autorisés à des fonctionnaires au cours de la période électorale, situation sur laquelle le député de Red Deer possède des renseignements. Vu ces faits troublants, le ministre envisagerait-il de demander à M. Howard Wardell qui, pendant 14 ans, a été chargé de l'administration de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, qui travaille maintenant au ministère des Affaires municipales en Saskatchewan, qui a la confiance des agriculteurs et est bien connu pour son honnêteté et son intégrité, de faire enquête sur cette situation très louche?

Je n'ai porté aucune accusation et cité aucun nom. J'ai seulement demandé au ministre de l'Agriculture, en décembre dernier, de jeter un coup d'œil sur cette situation malsaine. Le ministre a répondu:

Je ne suis pas au courant de la situation, mais je vais bien entendu me renseigner pour déterminer les faits.

J'ai ensuite ajouté que nous pourrions envisager de demander à M. Williams, alors sous-ministre fédéral de l'Agriculture, de faire cette vérification. Je lui ai préconisé de charger quelqu'un d'impartial et connu pour son honnêteté et son intégrité de vérifier les faits. Plus tard au cours de la semaine, le député de Red Deer (M. Towers) a demandé au ministre s'il était possible de demander à l'escouade des fraudes de la Gendarmerie royale de mener une enquête à ce sujet.